

# MAIRIE

22 rue Charles de Gaulle

51170 VILLE EN TARDENOIS

téléphone & ouverture bureau  
mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30  
mercredi de 14h à 18h.

Tél. : 03.26.61.82.82 - Fax : 03.26.61.76.26

Arrêté municipal n° 2023.07  
du 13/03/2023

**Objet : Travaux de renouvellement AEP en plomb.  
Zone 30 km/h - interdiction de dépasser et de stationner  
RD 980 – 34 rue Charles de Gaulle**

Le Maire de VILLE EN TARDENOIS,

- VU la demande, de l'entreprise Eau de Grand Reims par Véolia – (51) JONCHERY SUR VESLE, pour des travaux de renouvellement AEP en plomb au 34 rue Charles de Gaulle – demandant l'occupation de la voie de circulation,
- VU la permission de voirie du CIP Nord du 28 décembre 2022,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- VU la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le Représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière,
- VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **CONSIDERANT** qu'il convient, afin de faciliter le travail pour ces travaux et d'assurer la sécurité des passants pendant l'intervention,

## Arrête :

Article 1 : Les usagers devront se conformer aux restrictions de circulation imposées par la signalisation réglementaire de chantier mise en place du n°34 rue Charles de Gaulle. Sur la RD 980.

- L'entreprise Eau de Grand Reims par Véolia est autorisée à occuper le domaine public pendant les travaux de renouvellement AEP en plomb au niveau du n°34 rue Charles de Gaulle :

**Du mercredi 15 mars 2023 de 8h à 18h  
au jeudi 16 mars 2023 de 8h à 18h**

- Zone limitée à 30 km/h, pendant les travaux : 34 rue Charles de Gaulle,
- Interdiction de stationner des deux côtés de la rue,
- Circulation alternée avec mise en place de feux tricolores.

Article 2 : La signalisation réglementaire : les panneaux de rétrécissement de chaussée seront **mis en place et l'entretien assuré par l'entreprise.**

Article 3 : Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie, Madame la Commandante de Brigade VILLE EN TARDENOIS,
- CIP Nord,
- L'entreprise Eau de Grand Reims par Véolia – (51) JONCHERY SUR VESLE,

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif 25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

–reçu par le Représentant de l'Etat le (voir cachet S.Préf.);

- publié le : 13/03/2023

Thierry Briançon,  
Maire

